

2023/30

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 3 / 1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de la  
convocation :**  
17 mars 2023

**L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois mars** le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

**Conseillers en exercice :**  
15

**Présents :** Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle (arrivée à 20 h), ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony (arrivé à 19h30), WARGNY Christophe.

**Présents :** 10

**Votants :** 12

**Pour :** 12

**Contre :** 0

**Abstentions :** 0

**Absents excusés :** LÉVEILLÉ Juliette (a donné procuration à Arnaud NOUVIALE), WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD), CONTE Benoît, ESCUDIER Isabelle, SINGLANDE Anthony.

**Secrétaire de séance :** Francis ANDRIEU,

**Objet : Compte de Gestion 2022 dressé par M. BOURGEOIS Fabrice et Mme DA SILVA Brigitte, Receveurs.**

Le conseil municipal, Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par M. BOURGEOIS et Mme DA SILVA accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, passe au vote et déclare, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 27 mars 2023

le Maire,



Jean-Claude VIALETTE

Le secrétaire de séance,

Francis ANDRIEU

**DELIBERATION DU Municipal  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

**S 3 / 2**

Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : 10  
 Nombre de suffrages exprimés : 12  
 Nombre de pouvoirs : 2  
 Date de convocation : 17/03/2023

Séance du : 23/03/2023 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Michel ORTALO-MAGNE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Jean-Claude VIALETTE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		216 547,24	421,00		421,00	216 547,24
Opérations de l'exercice	932 608,31	1 106 457,03	907 165,44	969 198,22	1 839 773,75	2 075 655,25
<b>TOTAUX</b>	932 608,31	1 323 004,27	907 586,44	969 198,22	1 840 194,75	2 292 202,49
Résultats de clôture		390 395,96		61 611,78		452 007,74
Restes à réaliser			116 130,70	25 249,27	116 130,70	25 249,27
<b>TOTAUX CUMULES</b>	932 608,31	1 323 004,27	1 023 717,14	994 447,49	1 956 325,45	2 317 451,76
Résultats définitifs		390 395,96	29 269,65			361 126,31

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle (arrivée à 20 h), ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony (arrivé à 19h30), WARGNY-Christophe.

Absents excusés : LÉVEILLÉ Juliette (a donné procuration à Arnaud NOUVIALE), WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD), CONTE Benoît, ESCUDIER Isabelle,

Secrétaire de séance : Francis ANDRIEU,

A Limogne, le 27 mars 2023

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE

Le secrétaire de séance,

Francis ANDRIEU

**AR Prefecture**

046-214601734-20230323-2023\_S3\_2-DE  
 Reçu le 17/04/2023  
 Publié le 17/04/2023

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 3 / 3

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date</b>	
<b>de la convocation :</b>	<b>L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois mars</b> le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.
17 mars 2023	
<b>Conseillers en exercice :</b>	<b>Présents :</b> Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle (arrivée à 20 h), ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony (arrivé à 19h30), WARGNY Christophe.
15	
<b>Présents :</b> 11	
<b>Votants :</b> 13	
<b>Pour :</b> 13	
<b>Contre :</b> 0	
<b>Abstentions :</b> 0	<b>Absents excusés :</b> LÉVEILLÉ Juliette (a donné procuration à Arnaud NOUVIALE), WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD), CONTE Benoît, Isabelle ESCUDIER.
	<b>Secrétaire de séance :</b> Francis ANDRIEU

**Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022**

Le conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation et considérant les éléments suivants :

Pour mémoire - Résultat de l'exercice .....	62 032,78 €
- Résultats antérieurs .....	- 421,00 €
<b>Solde d'exécution cumulé .....</b>	<b>61 611,78 €</b>
Restes à réaliser au 31 décembre	
- Dépenses .....	116 130,70 €
- Recettes .....	25 249,27 €
<b>Solde des restes à réaliser .....</b>	<b>- 90 881,43 €</b>
Besoin de financement de la section d'investissement	
- Rappel du solde d'exécution cumulé .....	61 611,78 €
- Rappel du solde des restes à réaliser .....	-90 881,43 €
<b>Besoin de financement de l'investissement .....</b>	<b>29 269,65 €</b>
Résultat de fonctionnement à affecter	
- Résultat de l'exercice .....	173 848,72 €
- Résultat antérieur .....	216 547,24 €
<b>Total à affecter .....</b>	<b>390 395,96 €</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- Couverture du besoin de financement de l'investissement au crédit du c/ 1068 sur le BP2023 → 29 269,65 €
- Affectation complémentaire en réserves → 0 €
- Restes sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 ligne 002 → 361 126,31 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
A Limogne, le 27 mars 2023

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE



Le secrétaire de séance,

Francis ANDRIEU

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

## COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 3 / 4

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de la convocation :** 17 mars 2023  
**Conseillers en exercice :** 15  
**Présents :** 12  
**Votants :** 14  
**Pour :** 14  
**Contre :** 0  
**Abstentions :** 0

**L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois mars** le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle (arrivée à 20 h), ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony (arrivé à 19h30), WARGNY Christophe.

**Absents excusés :** LÉVEILLÉ Juliette (a donné procuration à Arnaud NOUVIALE), WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD), CONTE Benoît.

**Secrétaire de séance :** Francis ANDRIEU.

**Objet : Vente d'un bien communal**

Vu la délibération du 23 février 2023 décidant le déclassement du bien cadastré BC n° 181 situé 7 rue de la Placette, rue de Lugagnac.

Vu les rapports des diagnostics techniques immobiliers réalisés par le cabinet Soulié le 23 février 2023, Considérant que la consultation des services des domaines n'est pas nécessaire pour la cession d'un bien immobilier dans une commune de moins de 2000 habitants.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal du projet de vendre moyennant le prix de 110 000 € (cent dix mille euros) payable comptant aux charges et conditions ordinaires en pareille matière, les locaux (ancienne perception) et l'appartement à l'étage (actuellement loué) soit les lots 3 et 4 de l'ensemble immobilier situé à LIMOGNE-EN-QUERCY (LOT) 46260 - 7 Rue de la Placette - cadastré BC n° 181.

Et par là-même accepter de signer :

- **L'avant-contrat** à recevoir par Maître Vincent ROUX notaire à CAJARC, dont un projet a été remis par l'Etude de Maître Vincent ROUX,
- **Et la vente** à recevoir par Maître Vincent ROUX notaire à CAJARC constatant la réalisation authentique des conditions suspensives stipulées dans l'avant-contrat.

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide la cession des locaux (ancienne perception) et de l'appartement à l'étage (actuellement loué) soit les lots 3 et 4 de l'ensemble immobilier situé à LIMOGNE-EN-QUERCY (LOT) 46260 - 7 Rue de la Placette - cadastré BC n° 181., et droits immobiliers, moyennant le prix de CENT DIX MILLE EUROS (110 000,00 €),
- Dit que les frais afférents à l'opération seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement de celui-ci l'un de ses adjoints à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- Précise que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'au Trésorier,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 27 mars 2023

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE



Le secrétaire de séance,

Francis ANDRIEU

AR Prefecture

046-214601734-20230323-2303\_S3\_4-DE  
 Reçu le 28/03/2023  
 Publié le 28/03/2023

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

## COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 3 / 5

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de la convocation :</b> 17 mars 2023	<b>L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois mars</b> le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.
<b>Conseillers en exercice :</b> 15	<b>Présents :</b> Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle (arrivée à 20 h), ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony (arrivé à 19h30), WARGNY Christophe.
<b>Présents :</b> 12	<b>Absents excusés :</b> LÉVEILLÉ Juliette (a donné procuration à Arnaud NOUVIALE), WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD), CONTE Benoît.
<b>Votants :</b> 14	<b>Secrétaire de séance :</b> Francis ANDRIEU
<b>Pour :</b> 14	
<b>Contre :</b> 0	
<b>Abstentions :</b> 0	

**Objet : Participation des communes au fonctionnement de l'école publique année 2022 – remboursement de la subvention versée à la coopérative scolaire en 2022**

Monsieur le Maire informe que le calcul des charges de fonctionnement de l'année civile 2022 pour l'école publique a été établi.

Le **coût par élève** de **maternelle** est de **1 701.30 €** pour 48 inscrits et pour **l'élémentaire** de **1 149.97 €** pour 38 inscrits (*en 2021 : maternelle 1 828.81 € pour 49 inscrits, élémentaire : 1 209.82 € pour 38 inscrits*). *Pour rappel les effectifs pris en compte sont ceux au 1<sup>er</sup> janvier 2023.*

Chaque commune prend en charge le coût réel d'un élève selon qu'il est en maternelle ou en élémentaire. A cette somme se rajoute le montant de la subvention que la commune de Limogne a versé en 2022 à la coopérative scolaire et que les communes lui remboursent en 2023 sur la base des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le total des sommes dues par les 12 autres communes s'élève à 73 202.80 €. Pour info, la charge de Limogne s'élève à 56 268.46 €.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de voter pour autoriser l'émission des titres correspondants.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Autorise l'émission des titres aux communes concernées pour un montant total de 73 202.80 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 27 mars 2023

Le Maire,



Jean-Claude VIALETTE

Le secrétaire de séance,

Francis ANDRIEU

AR Prefecture

046-214601734-20230323-2303\_S3\_5-DE  
Reçu le 28/03/2023  
Publié le 28/03/2023

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 3 / 6

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p><b>Date de la convocation :</b> 17 mars 2023</p> <p><b>Conseillers en exercice :</b> 15</p> <p><b>Présents :</b> 12</p> <p><b>Votants :</b> 14</p> <p><b>Pour :</b> 14</p> <p><b>Contre :</b> 0</p> <p><b>Abstentions :</b> 0</p>	<p><b>L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois mars</b> le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle (arrivée à 20 h), ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony (arrivé à 19h30), WARGNY Christophe.</p> <p><b>Absents excusés :</b> LÉVEILLÉ Juliette (a donné procuration à Arnaud NOUVIALE), WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD), CONTE Benoît.</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Francis ANDRIEU</p>
--	---

**Objet : Création de poste d'un emploi permanent n°61**

VU le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du besoin de la collectivité,

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi de d'adjoint technique, à temps non complet, soit 4 h 11 mn hebdomadaire à compter du 02 mai 2023.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint technique.

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 27 mars 2023

le Maire,

Jean-Claude VIALETTE



Le secrétaire de séance,

Francis ANDRIEU

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 3 / 7

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de la convocation : 17 mars 2023</p> <p>Conseillers en exercice : 15</p> <p>Présents : 12 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois mars le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.</p> <p><b>Présents</b> : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle (arrivée à 20 h), ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony (arrivé à 19h30), WARGNY Christophe.</p> <p><b>Absents excusés</b> : LÉVEILLÉ Juliette (a donné procuration à Arnaud NOUVIALE), WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD), CONTE Benoît.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Francis ANDRIEU</p>
---	--

**Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel permanent.**

Vu le tableau des effectifs S2/7 du 23 février 2023,

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal les décisions intervenues concernant des créations et (ou) suppressions et (ou) modifications de temps de travail de certains postes dans la collectivité. Il y a par conséquent lieu d'apporter ces modifications au tableau des effectifs du personnel permanent.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **Accepte** d'apporter au tableau des effectifs de la collectivité les modifications intervenues et l'établit comme suit :

**Filière administrative**

N°	Grades	Délibération	Effet	Hebdo	Situation
1	Secrétaire Mairie	05/12/1979	01/08/1995	35h	Non pourvu
7	Adjoint Administratif 1° classe	26/07/2010	17/09/2010	17h30	Non pourvu
9	Rédacteur	27/07/1993	28/07/1993	35h	Non pourvu
18	Adjoint Administratif	09/10/2018	01/07/2019	12h	Non pourvu
24	Attaché	03/01/2012	01/02/2012	35h	Non pourvu
29	Adjoint Administratif Principal 2° classe	03/12/2015	17/09/2016	17h30	Non pourvu
31	Attaché Principal	03/12/2015	01/01/2016	35h	Non pourvu
37	Adjoint Administratif Principal 1° classe	22/09/2022	01/10/2022	20h	COURNEDE
45	Adjoint Administratif Principal 2° classe	01/10/2020	01/10/2020	16h	Non pourvu
52	Rédacteur	29/07/2021	01/11/2021	35h	Non pourvu
53	Adjoint Administratif Principal 1° classe	02/12/2021	01/01/2022	35h	DEVIMES
58	Adjoint Administratif	28/07/2022	08/08/2022	20h	LABARRIERE

**Filière culturelle**

N°	Grades	Délibération	Effet	Hebdo	Situation
16	Adjoint du Patrimoine 2° classe bibliothèque	02/10/2008	01/11/2008	26h30	Non pourvu
20	Adjoint du Patrimoine 1° classe bibliothèque	11/07/2012	01/09/2012	28h	Non pourvu
39	Adjoint du Patrimoine Principal 1° classe bibliothèque	13/11/2018	01/10/2020	29h30	Non pourvu

**Filière sociale**

N°	Grades	Délibération	Effet	Hebdo	Situation
14	ATSEM Principal 2° classe	16/12/2014	01/01/2015	30h45	Non pourvu
36	ATSEM Principal 1° classe	01/06/2017	31/08/2020	31h30	Non pourvu
47	ATSEM Principal 2° classe	18/02/2020	01/09/2020	28h36	Non pourvu

.../...

## AR Prefecture

046-214601734-20230323-2303\_S3\_7-DE  
 Reçu le 28/03/2023  
 Publié le 28/03/2023

2023/37  
 S3/7 (suite)

## Filière animation

N°	Grades	Délibération	Effet	Hebdo	Situation
26	Adjoint d'Animation périscolaire	11/12/2018	01/09/2019	4h30	Non pourvu
28	Adjoint d'Animation périscolaire	24/06/2021	01/09/2021	10h05	Non pourvu
41	Adjoint d'Animation périscolaire	15/10/2019	01/09/2020	2h10	Non pourvu
44	Adjoint d'Animation périscolaire	11/04/2019	01/07/2020	14h55	Non pourvu
48	Adjoint d'Animation bibliothèque-périscolaire	28/07/2022	01/09/2022	20h27	Jean Magali
50	Adjoint d'Animation périscolaire	20/10/2020	01/12/2020	6h16	Non pourvu
51	Adjoint d'Animation périscolaire	24/06/2021	01/09/2021	28h56	DAGORNE
56	Adjoint d'Animation périscolaire	07/07/2022	01/09/2022	28h46	TAHON Fanny
59	Adjoint d'animation principal 2ème classe périscolaire	26/01/2023	01/02/2023	10h05	ISSARTEL Mathieu

## Filière technique

N°	Grades	Délibération	Effet	Hebdo	Situation
2	Adjoint Technique piscine	12/07/2011	31/08/2020	2h30	Non pourvu
3	Adjoint Technique cantine	22/09/2022	01/10/2022	33h44	Corella MERCADIER
4	Adjoint Technique polyvalent	16/10/2012	01/01/2013	35h	Non pourvu
5	Adjoint Technique polyvalent	01/09/1979	01/01/2008	28h	Non pourvu
6	Adjoint Technique Polyvalent Entretien locaux-Gîtes-cantine-ALSH	27/01/2022	01/02/2022	30h02	Non pourvu
10	Adjoint Technique polyvalent	21/10/1999	01/04/2019	35h	Non pourvu
11	Adjoint Technique 1° classe	22/06/2006	01/07/2006	35h	Non pourvu
12	Adjoint Technique Principal 2° classe cantine	12/07/2011	01/09/2011	17h30	Non pourvu
13	Adjoint Technique Principal 1° classe	01/01/2007	01/01/2007	31h30	Non pourvu
15	Adjoint Technique	06/07/2000	01/02/2022	35h	Nicolas GAY
17	Adjoint Technique polyvalent	02/10/2018	01/11/2008	30h15	Non pourvu
19	Adjoint Technique maternelle/gîtes	13/12/2016	01/01/2017	33h35	Non pourvu
21	Adjoint Technique Principal 2° classe placier	18/07/2017	17/09/2018	1h41	Non pourvu
22	Adjoint Technique Principal 2° classe polyvalent	01/01/2011	01/01/2011	35h	Non pourvu
23	Adjoint Technique 1° classe accueil-informatique-ACMO	08/10/2013	01/11/2013	32h15	Non pourvu
25	Adjoint Technique Principal 2° classe placier	30/07/2018	01/09/2018	3h05	DVE Non pourvu
27	Technicien Territorial	01/11/2013	Sans objet	35h	Non pourvu
30	Adjoint Technique Principal 2° classe accueil-informatique-ACMO	28/03/2019	01/04/2019	32h30	Non pourvu
32	Adjoint Technique Principal 2° Classe polyvalent	13/12/2016	01/01/2017	14h	Non pourvu
33	Adjoint Technique Principal 2° Classe polyvalent	13/12/2016	01/01/2017	14h	Non pourvu
34	Adjoint Technique Territorial Gîtes	11/04/2019	01/07/2019	7h15	Supprimé
35	Adjoint Technique Principal 1° Classe polyvalent	01/07/2017	01/10/2017	14h	BACH
38	Adjoint Technique Principal 2° Classe écoles bibliothèque	01/06/2017	01/06/2017	30h15	Non pourvu
40	Adjoint Technique Principal 2° Classe école	11/04/2019	01/07/2019	28h15	Non pourvu
42	Adjoint Technique Principal 2° classe placier	24/07/2020	01/08/2020	4h11mn	Tournier 3-3 al 4
43	Adjoint Technique Polyvalent Entretien locaux-Gîtes-cantine-ALSH Cnal	28/07/2022	01/09/2022	33h39	NIGITA Audrey
49	Agent de Maîtrise	24/08/2020	01/11/2020	35h	Non pourvu
54	Adjoint Technique Principal 1° classe	14/04/2022	01/05/2022	32h30	Supprimé le 23/02/23
55	Adjoint Technique Principal 2° classe	19/05/2022	01/06/2022	35 h	D. CASTAN
57	Adjoint Technique Principal 2° classe	28/07/2022	01/09/2022	20h08	G DEPIRE
60	Adjoint Technique Principal 1° classe	23/02/2022	01/03/2023	20 h	F. BOULPICANTE
61	Adjoint Technique	23/03/2023	02/05/2023	4h11	Non pourvu

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limoges, le 27 mars 2023

le Maire,

Jean-Claude VIALETTE



Le secrétaire de séance,

Francis ANDRIEU



DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 3 / 8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date de la convocation :</b> 17 mars 2023	<b>L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois mars</b> le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.
<b>Conseillers en exercice :</b> 15	<b>Présents :</b> Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle (arrivée à 20 h), ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony (arrivé à 19h30), WARGNY Christophe.
<b>Présents :</b> 12	<b>Absents excusés :</b> LÉVEILLÉ Juliette (a donné procuration à Arnaud NOUVIALE), WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD), CONTE Benoît.
<b>Votants :</b> 14	<b>Secrétaire de séance :</b> Francis ANDRIEU
<b>Pour :</b> 14	
<b>Contre :</b> 0	
<b>Abstentions :</b> 0	

**Objet : Lancement d'une consultation pour le recrutement du coordonnateur SPS**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de la parcelle pour le projet de pôle de santé, il convient de lancer une consultation pour le recrutement du coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à lancer cette consultation.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Autorise monsieur le maire à lancer la consultation pour le recrutement du coordonnateur SPS dans le cadre de l'aménagement de la parcelle pour le projet de pôle de santé.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 27 mars 2023

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE



Le secrétaire de séance,

Francis ANDRIEU

**AR Prefecture**

046-214601734-20230323-2303\_S3\_8-DE  
Reçu le 28/03/2023  
Publié le 28/03/2023

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

S 3 / 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date de la convocation :</b> 17 mars 2023	<b>L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois mars</b> le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire. <b>Présents :</b> Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle (arrivée à 20 h), ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony (arrivé à 19h30), WARGNY Christophe. <b>Absents excusés :</b> LÉVEILLÉ Juliette (a donné procuration à Arnaud NOUVIALE), WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD), CONTE Benoît. <b>Secrétaire de séance :</b> Francis ANDRIEU
<b>Conseillers en exercice :</b> 15	
<b>Présents :</b> 12	
<b>Votants :</b> 14	
<b>Pour :</b> 14 <b>Contre :</b> 0 <b>Abstentions :</b> 0	

**Objet : SDAIL : Convention d'intervention pour la réalisation de l'adressage**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de réaliser la fin de l'adressage de la commune, c'est-à-dire le nommage et la numérotation des voies selon les prescriptions nationales ainsi que l'intégration des données à la Base Adresse Nationale (BAN) et leurs diffusions aux partenaires identifiés (SDIS, PTT, Orange, DGFIP)

Cette opération étant complexe à réaliser, il a été demandé un appui technique auprès du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) auquel la commune adhère.

Il vous est proposé de confier cette opération au SDAIL pour un montant de 2 107 € HT. Ce montant comprend notamment la réalisation d'un état des lieux, validation du nommage des voies (une délibération du conseil municipal sera nécessaire pour cette validation sur les nouveaux noms), numérotation des voies (conjointement avec la commune), l'envoi des données aux partenaires).

Le calendrier prévisionnel pour cette opération est prévu d'avril à décembre 2023.

Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer cette convention d'intervention et tout document y afférent

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Accepte de confier cette opération au SDAIL,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'intervention et tout document y afférent

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Limogne, le 27 mars 2023

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE



Le secrétaire de séance,

Francis ANDRIEU